

# Sélection sociale et xénophobie au Parlement

## RÉFORME DU REGROUPEMENT FAMILIAL : PETITS REVENUS EXCLUS

Le droit de vivre avec ses enfants conditionné à... une recherche active d'emploi.

Le droit au regroupement familial, c'est le droit pour une personne de faire venir en Belgique un membre de sa famille proche (généralement son conjoint, ses enfants et, dans certains cas, ses parents étrangers). Ce droit a été considérablement durci cette année.

L'objectif déclaré? La lutte contre les mariages "arrangés", c'est-à-dire les mariages réalisés en vue d'obtenir un titre de séjour en Belgique. La modification touche premièrement les étrangers non européens qui ont un droit de séjour illimité en Belgique. Pour faire venir leur conjoint ou leurs enfants étrangers, ceux-ci devaient déjà remplir une série de conditions (en particulier avoir un logement "suffisant", disposer d'une assurance maladie...). Ils devront dorénavant justifier aussi de revenus au moins égaux à 120 % du revenu d'intégration sociale au taux de famille à charge (environ 1 185 euros net par mois). Ce montant sera calculé sans pouvoir tenir compte des allocations familiales, ni du RIS, ni des allocations d'attente, ni des allocations de transition. Et les allocations de chômage pourront intervenir uniquement si elles sont supérieures à ce montant de 1 185 euros et à la condition de prouver une recherche active d'emploi. En dessous de ce montant, faire venir son épouse ou ses enfants deviendra impossible. De plus, cette nouvelle condition fi-

**EN DÉCEMBRE 2010, BART DE WEVER DONNAIT LE TON: "NOUS SOMMES LE PAYS D'EUROPE OÙ IL EST LE PLUS FACILE D'ENTRER ET LE PARADIS POUR LES MIGRANTS." NATIONALITÉ BELGE, REGROUPEMENT FAMILIAL, POLITIQUE D'ASILE, ACCUEIL DES RÉFUGIÉS, EXPULSIONS... TOUT DEVAIT ÊTRE DURCI. "IL N'Y A PAS BESOIN DE GOUVERNEMENT POUR LES METTRE EN ŒUVRE", AVANÇAIT-IL. DEPUIS, DES PROPOSITIONS DE LOI ONT ÉTÉ DÉPOSÉES, DES DÉBATS HOULEUX SE SONT TENUS, DE GROS CHANGEMENTS ONT ÉTÉ ADOPTÉS. LES VICTIMES? LES MIGRANTS ET LES ÉTRANGERS. LES PAUVRES SURTOUT.**

**Axel Bernard**  
CSCE

nancière s'imposera également aux Belges. Au contraire des autres ressortissants européens. Pour faire venir des membres étrangers de sa famille, un citoyen européen aura donc plus de facilités qu'un Belge puisqu'il ne devra pas prouver qu'il dispose de revenus suffisants. Le Belge devient sur ce plan un citoyen européen de seconde zone car la possibilité de

Mais l'avertissement est entré dans l'oreille d'un sourd.

Cette discrimination dans la loi entre les Belges et les Européens vise clairement les personnes d'origine étrangère qui sont devenues belges. Certains mandataires ne s'en cachent pas. La parlementaire MR Jacqueline Galant l'assume ouvertement: elle est "favorable à cette différence de traitement"

les parlementaires visent en réalité certaines catégories d'étrangers... Cela méritait un signal d'opposition bien plus fort qu'une abstention. Les débats au Parlement ont été houleux (en particulier sur la discrimination entre Belges et Européens). Le cdH a quitté la séance lors d'un premier vote en commission parlementaire début mai. Le sp. a s'est abstenu. Écolo a voté contre. Le PS a, par contre, de manière incompréhensible, soutenu ce projet. Une étrange coalition s'était donc constituée alliant la N-VA et tous les autres partis de droite... aux socialistes. En séance plénière, le PS a tenu à amender la disposition qui discriminait les Belges par rapport aux Européens. Cet amendement n'ayant finalement pas été retenu, le PS s'est abstenu lors du vote final du texte. Une fois encore, le vote du groupe PS en a surpris plus d'un. Car, d'une part, en refusant

**"EN BELGIQUE, LE PAS DE LA SÉGRÉGATION RACIALE N'EST PAS LOIN D'ÊTRE FRANCHI."**

faire venir ses parents a également été tout simplement supprimée. Le Conseil d'État a immédiatement averti les parlementaires: cette discrimination entre des ressortissants de l'Union européenne est même contraire au droit européen.

car "quand on regarde les Belges qui recourent au regroupement, on constate que 70 % sont issus de l'immigration (surtout de la Turquie ou du Maroc)". Derrière l'apparence de neutralité (la loi s'appliquerait à tous les Belges),



© CHRISTOPHE SMETS/LA BOÎTE À IMAGES

de s'opposer clairement au projet de loi durcissant le regroupement familial, le PS fait sienne toute la démagogie à la base de ce projet (étranger profiteuse, lutte contre les prétendus mariages arrangés). Car, d'autre part, le PS s'est refusé à remettre en question l'exigence de revenus pour faire venir sa famille. Le PS trouve acceptable que le droit de vivre en famille, de se marier, de vivre avec ses enfants ou ses parents soit refusé aux plus bas revenus. Sa seule critique consistait dans le fait de rendre applicable cette exigence aux Belges.

### ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE: ENCORE PLUS DE RÉFUGIÉS DANS LA RUE ?

Nous avons déjà abordé dans Ensemble! la problématique de la crise de l'accueil des demandeurs d'asile <sup>A</sup>. Des milliers de réfugiés se sont retrouvés dans la rue ou dans des logements de fortune en raison du choix opéré par le gouvernement de ne plus octroyer d'aide financière aux candidats réfugiés et de limiter l'aide à un accueil dans des centres gérés directement ou indirectement par FEDASIL (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile).

Ces centres d'accueil se sont dès lors vite retrouvés saturés par des personnes qui précédemment à cette réforme travaillaient ou étaient soutenues par un CPAS. Le dossier a lui aussi sensiblement évolué. Sous pression de la N-VA, un front politique s'est constitué avec l'Open VLD, le CD & V, le sp. a et le MR. Les grandes lignes de l'accord survenu entre ses partis sont primo, mettre définitivement fin à toute possibilité d'octroyer une aide financière (même temporairement en cas d'absence chronique de place d'accueil). Secundo, augmenter le nombre de causes d'exclusion du droit à l'accueil (par exemple en limitant celle-ci à la seule première demande d'asile). Tertio, refuser tout accueil des demandeurs d'asile issus des pays de l'Union européenne – “tous les pays de l'Union sont présumés démocratiques” – voire même des pays en voie d'adhésion (Serbie, Turquie...). Prenons l'exemple de la limitation de l'accueil à la seule première demande d'asile. Les nationalités les plus fréquentes des personnes faisant des demandes multiples sont les nationalités russe (essentiellement d'origine tchétchène), irakienne, afghane, guinéenne et

iranienne. Ces demandes multiples résultent bien évidemment de l'évolution de la situation sécuritaire de ces pays. L'enlisement de la guerre en Irak, l'intensification du conflit en Afghanistan, la tentative de coup d'État militaire en Guinée, l'augmentation des tensions sociales en Iran sont tous des éléments susceptibles de justifier un nouvel examen d'une demande de protection internationale par les autorités d'asile.

droite qui donne le ton. Car le Vlaams Belang n'est évidemment pas en reste. Leur solution est simple et radicale: il faut mettre tous les demandeurs d'asile dans un centre fermé. Un centre fermé “où ils pourront circuler librement et où ils seront traités humainement” précise cyniquement la députée d'extrême droite De Bont. Une proposition qui suscite le tollé. Mais pas pour Sarah Smeyers,

## “ LES ASSISTANTS SOCIAUX QUI SE SONT DÉCARCASSÉS POUR ACCUEILLIR LES RÉFUGIÉS DEVRONT-ILS SE TRANSFORMER EN AGENTS CHARGÉS DE COLLABORER À LEUR EXPULSION ? ”

La limitation proposée vise donc à laisser dans la rue des personnes qui risquent directement d'être persécutées en cas de retour dans leur pays d'origine.

Là aussi, ces propositions donnent lieu à des débats houleux au Parlement. Mais il apparaît que sur le sujet, c'est clairement l'extrême

députée N-VA, qui y voit quand même une réponse concrète à la crise de l'accueil. L'accord prévoit aussi de confier les compétences d'accueil des réfugiés, de traitement de leur demande d'asile et de leur rapatriement dans les mains d'un seul ministre. La conséquence peut être dramatique: les assistants →



→ sociaux qui se seront décarcassés pour accueillir les réfugiés dans des conditions difficiles en Belgique (en définissant un parcours d'intégration, en assurant la scolarité des enfants...) devront soudainement se transformer en agents chargés de collaborer à leur expulsion.

## LA CHASSE AUX IMMIGRÉS

Contrôle renforcé aux frontières, politique énergique de rapatriement des personnes en séjour illégal, double peine... Pour la N-VA, il faut une approche musclée et ultra-répressive de lutte contre l'immigration. Les députés N-VA sont "obsédés par l'immigration", titrait *Le Soir* du 6 mai 2011. Le président de la commission intérieure de la Chambre, le député nationaliste Ben Weyts, allant jusqu'à vouloir mettre les propositions du Vlaams Belang à l'ordre du jour de la commission. "Le problème, c'est qu'ils entraînent les autres partis

flamands à surenchérir sur ce thème. C'est à celui qui se montrera le plus dur", confie Rachid Madrane (PS). Nous devons constater que cette surenchère ne touche pas que les partis flamands. Certains au MR sont tout aussi durs. Par ailleurs, le secrétaire d'État à la politique de migration et d'asile,

appelle lui aussi à une politique d'expulsions plus stricte et plus sévère (*De Standaard*, 6 décembre 2010). Et même Écolo-Groen n'est plus en reste. La proposition écologiste est certes plus originale mais montre qu'il n'y décidément plus de tabous: il s'agit de créer une équipe d'accompagnateurs qui

à ce type d'accompagnement", confie Zoé Genot dans *Le Soir* du 24 novembre 2010. Chacun se dispute la manière la plus efficace d'arriver aux rapatriements d'un maximum de sans-papiers.

## NATIONALITÉ: SELON QUE TU SOIS PUISSANT OU MISÉRABLE...

Un autre front politique s'est constitué entre la N-VA, l'Open VLD, le CD & V et le sp. a autour d'une proposition de loi commune visant à réformer le Code de la nationalité belge. L'objectif est d'obtenir des conditions d'octroi de la nationalité belge beaucoup plus strictes, notamment en exigeant des efforts d'intégration et de connaissance de la langue parlée dans la région de résidence. La réforme s'attaque de nouveau aux plus précaires. De récentes études ① l'ont en effet montré: avoir la nationalité belge est prépondérant pour trouver un travail stable, surtout en Flandre et

**“DANS TOUS LES PAYS OÙ DES ÉPREUVES D'INTÉGRATION ET DE LANGUE EXISTENT, CES MESURES ONT POUR EFFET QUE LES PLUS FAIBLES SOCIALEMENT N'ONT PLUS ACCÈS À LA NATIONALITÉ.”**

Melchior Wathelet (cdH) s'enorgueillit sur les plateaux télévisés de procéder à davantage d'expulsions que la précédente ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom (Open VLD) ②. Yvan Mayeur (PS)

suivraient les demandeurs d'asile dès leur arrivée dans le pays et les aideraient dans toutes leurs démarches, y compris le retour. "En Australie, le nombre de retours volontaires a augmenté grâce

en Wallonie. D'ailleurs, il apparaît que ce sont justement ceux qui sont les plus faibles sur le marché du travail qui sollicitent le plus vite la nationalité belge. Les priver de la nationalité, c'est surtout les priver d'un accès égal au marché de l'emploi. De plus, l'ASBL Objectif (organisation qui œuvre pour les droits égaux) le rappelle sans cesse en s'appuyant sur les études de tous les pays où des épreuves d'intégration et de langue existent : pareilles mesures ont surtout pour effet que les plus faibles socialement n'ont plus accès à la nationalité.

### RÉGULARISATION : UN IMMENSE POISSON D'AVRIL !

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, une centaine de sans-papiers manifestaient devant le siège de l'Office des étrangers. Ils dénonçaient le fait d'avoir été victimes d'un immense poisson

d'avril. Il y a deux ans en effet, on promettait une régularisation notamment aux personnes en séjour illégal qui pouvaient bénéficier d'un contrat de travail et qui apportaient les preuves qu'elles résidaient bien sur le territoire depuis 2007. Vaste leurre car, en réalité, sur les milliers de demandes introduites, seuls quelques permis de travail (et de séjour) ont été octroyés aux candidats à la régularisation. Et de nombreux dossiers sont toujours en rade. Ce qui fait dire au journal *Le Soir* qu'à moins d'avoir un patron militant (c'est-à-dire qui était prêt à engager un travailleur sans-papiers en 2009 et qui est toujours disposé à le faire deux ans plus tard), la régularisation par le travail est un miroir aux alouettes. Quel sera le prix à payer pour le sans-papiers qui doit obtenir que son patron accepte de poursuivre son engagement comme travailleur

salarié? La vulnérabilité du sans-papiers est telle qu'il peut être soumis aux pires conditions de travail. D'autant que s'il est régularisé par le travail, il ne l'est que pour une année. Une prolongation ne sera obtenue qu'à la condition d'avoir effectivement travaillé durant cette année. Difficile dès lors pour ce travailleur précaire de se plaindre et de refuser son exploitation. Étrangement, il y a un silence assourdissant au Parlement autour de cette procédure de régularisation.

Sélection sociale et xénophobie au Parlement, titrons-nous. La nationalité ne sera plus octroyée qu'à ceux qui la méritent. Ce qui va encore plus précariser les personnes déjà socialement défavorisées. Le regroupement familial ne sera plus autorisé qu'aux citoyens à revenus suffisants. Des familles de réfugiés seront contraintes de vivre dans

la rue et la fermeté sera de mise en matière d'expulsions pour être sûr qu'il n'y ait aucun appel d'air pour de nouvelles migrations vers la Belgique. Avec, pour effet immédiat de toutes ces réformes, une précarisation encore plus grande des étrangers présents sur le territoire. Mais finalement, le but n'est-il finalement pas là : avoir des travailleurs avec ou sans papiers présents sur le marché de l'emploi, obligés d'accepter des emplois mal payés et avec de très mauvaises conditions de travail? ■

▲ Bernard A., *Crise de la solidarité : des centaines de demandeurs d'asile à la rue. Ensemble!*, n° 68, pp. 10-11.

Ⓜ Mise au point, RTBF, 12 décembre 2010.

Ⓞ Voir notamment V. Corluy, I. Marx en G. Verbist, "Employment chances and changes of immigrants in Belgium: the impact of citizenship", Antwerpen, Centrum voor Sociaal Beleid, Universiteit Antwerpen, 2011 et OCDE, "International Migration Outlook 2010".

Ⓟ *Le Soir*, 11 avril 2011.

Ⓠ Cet article a été rédigé en juillet 2011.

## Quel est le sort réservé aux étrangers dans la note Di Rupo ?

On le voit. La crise politique que la Belgique connaît n'a pas empêché les parlementaires de durcir, rendre plus sévères, plus stricts les droits des citoyens étrangers ou d'origine étrangère. Un front de droite s'est clairement constitué dans cet objectif. Les partis parlementaires de gauche sont minorisés et parfois même sur une ligne politique identique. L'avenir s'annonce particulièrement difficile pour les migrants et étrangers établis en Belgique. D'autant que, dans la note récemment écrite par Elio Di Rupo comme formateur, les étrangers, en séjour légal ou sans papiers, en Belgique, sont bel et bien sacrifiés.

**Nationalité :** la note Di Rupo incorpore la réforme du Code de la nationalité en cours au Parlement dans l'accord du futur gouvernement.

**Regroupement familial :** la note réaffirme le droit au regroupement familial. Mais ne remet pas en question la réforme adoptée au Parlement qui exclut les étrangers et les Belges qui ont de petits revenus du droit de vivre en famille (enfants ou épouse de nationalité étrangère).

**Asile :** "Le gouvernement prendra les mesures qui s'indiquent pour qu'une réponse définitive soit donnée dans les 6 mois maximum de l'introduction de la demande d'asile. Cette procédure rapide, qui devra

s'opérer dans la dignité, permettra de fixer le candidat à l'asile sur son statut" indique la note Di Rupo. La pratique de ces dernières années montre que toutes les tentatives d'accélérer la procédure de reconnaissance ou non du statut de réfugié mène à une procédure bâclée, bafouant les droits du demandeur d'asile. La motivation est d'ailleurs explicite : on vise à donner un signal clair aux personnes mal intentionnées, afin d'éviter les "appels d'air". De plus, la note Di Rupo veut organiser une procédure accélérée pour les demandes d'asile de personnes originaires de pays considérés comme sûrs. Une liste de ces pays sûrs sera établie à cette fin. Le risque est important que l'incorporation ou non dans la liste ne soit basée que sur les relations politiques ou économiques entretenues par la Belgique. Israël, pays à l'égard duquel la Belgique entretient des relations politiques et économiques privilégiées, sera-t-il considéré comme pays sûr? Une telle liste est contraire à la Convention de Genève et elle est arbitraire (ainsi, aujourd'hui, une partie de l'Afghanistan est considérée par la Belgique comme sûre). Le principe d'un ministre unique compétent : la note Di Rupo entend aussi confier toutes les compétences pour l'accueil, l'asile, le séjour et la politique de retour

dans le pays d'origine dans les mains d'un seul ministre.

**Accueil des demandeurs d'asile :** la note Di Rupo annonce que "le gouvernement privilégiera le recours exclusif à l'aide matérielle". Les conséquences de la poursuite de cette politique sont prévisibles : des milliers de familles seront encore poussées dans la rue.

**Double peine :** la note Di Rupo prévoit que les sans-papiers qui ont été condamnés pénalement seront "immédiatement" mis à la disposition de l'Office des étrangers en vue de leur rapatriement dans leur pays d'origine. "Immédiatement." Que se passera-t-il si la personne rapatriée a des enfants en Belgique? Ou si elle a une maladie tellement grave qu'elle risque de mourir faute de soins dans son pays d'origine?

**Régularisation :** la note parle d'établir des "critères clairs et légaux de régularisation" et une procédure qui permet de rendre une décision dans les 6 mois. Cela paraît rejoindre les revendications de toutes les organisations de défense des migrants. Mais aucun de ces critères n'est précisé et la note expose que la mesure doit avoir pour but de "mettre fin aux abus et aux faux espoirs"...